

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

---ooOoo---

SÉANCE DU 23 JUIN 2016

---ooOoo---

Le vingt-trois juin deux mille seize à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mons en Barœul s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Rudy ELEGÉEST, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance conformément à la loi pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

1 – POLITIQUE DE LA VILLE – RENOUVELLEMENT URBAIN

- 1/1 – Contrat de Ville métropolitain – Signature de la charte métropolitaine de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
- 1/2 – Validation de la programmation 2016 du Contrat de Ville

2 – URBANISME – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 2/1 – Groupe scolaire Saint-Honoré Notre-Dame-de-la-Treille – Construction d'un restaurant scolaire – Acquisition de la parcelle AO n° 64 à l'association diocésaine de Lille
- 2/2 – Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable du Plan Local d'Urbanisme de la Métropole Européenne de Lille

3 – TRAVAUX

- 3/1 – Evaluation des écoquartiers labellisés campagne test 2016 – Signature de la convention

5 – PERSONNEL

- 5/1 – Personnel communal – Création de postes dans le cadre du dispositif de l'apprentissage

6 – PETITE ENFANCE

6/1 – Création du Relais Assistant(e)s Maternel(le)s – Conventions de subventions CAF (aides à l'investissement et au fonctionnement) – Avenant au contrat enfance jeunesse

6/2 – Demande de subvention dans le cadre du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) – Caisse d'Allocations Familiales du Nord (CAF)

6/3 – Convention de partenariat avec l'Education Nationale dans le cadre du dispositif « Passerelle »

8 – SPORTS – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE

8/1 – Attribution de subventions associatives

8/2 – Actualisation des tarifs municipaux de l'accueil périscolaire, restauration scolaire, études surveillées et des accueils collectifs de mineurs

8/3 – Tarifs de location et de participation aux frais de fonctionnement des salles municipales

8/4 – Convention de mise à disposition de locaux municipaux à l'association Caramel

9 – MUSIQUE – CULTURE

9/1 – Projet d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Communal

9/2 – Demande d'obtention de licences d'entrepreneur de spectacle

9/3 – Tarifs de vente des livres issus du désherbage de la bibliothèque municipale

11 – SECURITE - CITOYENNETE - ETAT CIVIL

11/1 – Adhésion au groupement de commandes pour une mission de médiation sociale

13 – DIVERS

13/1 – Présentation des décisions prises en vertu de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

13/2 – Délégations consenties par le conseil municipal à Monsieur le Maire au sens de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

QUESTIONS DIVERSES

M. LEBON est désigné comme secrétaire de séance et procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

Etaient présents :

M. ELEGÉEST, Maire ; M. BOSSUT, Mme DUBRULLE, Mme DA CONCEIÇÃO, M. JONCQUEL, M. TOUTIN, Mme ADGNOT, M. BLOUME, M. DEVOUGE, Adjoint ; M. LAMPE, Mme VETEAU-DUGUEY, Mme GINGOLD, M. GÉRY, Mme BERGOGNE, M. LEDÉ, Mme AJIAR, M. LEBON, Mme CHATTELÉE, M. WASIEWICZ, Mme DUPONT, M. POURCEL, Mme WICKE, M. PANNETIER, Mme ALBA, M. MAES, Mme BAUDOIN, M. DECLERCQ, M. GARCIA, Mme LAVALLEZ, M. TONDEUX.

Etaient représentés :

Mme LEDÉ par M. LEDÉ ; Mme MEHAILIA par M. BOSSUT ; Mme CHABANE par Mme DUBRULLE ; M. DE BOCK par M. BLOUME ; M. SCHOOS par Mme DA CONCEIÇÃO

M. le Maire fait part de la visite de la Préfète à l'Egalité des Chances en présence de tous les partenaires de la « réussite éducative ». Il rappelle qu'il s'agit d'un dispositif d'accompagnement individualisé, dans la durée et multi-dimensionnel pour des élèves qui rencontrent des difficultés dans le cadre scolaire.

Il précise que ce dispositif concerne 200 enfants monsois par année scolaire et qu'il mobilise de nombreux partenaires dont les enseignants.

Il souligne que la qualité de ce partenariat a retenu l'attention de la Préfète qui l'a qualifié d'exemplaire en termes de moyens engagés, d'implication de la Ville et pour le repérage des enfants dès l'école maternelle.

Il remercie Jérémy TREU ainsi que Raghnia CHABANE et Christine LEDÉ pour le travail remarquable mené depuis 15 ans.

Il ajoute que l'égalité des chances prend naissance au sein de l'école où on apprend à faire société et que l'école est un espoir et un antidote.

Il met en avant les deux initiatives : « l'orchestre à l'école » et « Créa Livres ».

Il indique enfin que l'ordre du jour est chargé et représentatif des différents domaines d'intervention municipale.

Le Procès-Verbal du conseil municipal du 28 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

1/1 – Contrat de Ville métropolitain – Signature de la charte métropolitaine de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

Mme DUBRULLE explique qu'il y a déjà à Mons en Barœul une charte de GUP qui a pour objectif général de contribuer à une amélioration visible du cadre de vie en menant des actions concrètes qui peuvent s'apprécier au jour le jour.

Elle ajoute que la charte GUSP, à l'échelle de la Métropole MEL, est un plus par rapport aux actions menées par les villes comme Mons en Barœul, puisque cette charte à l'échelle métropolitaine a pour objectif d'enrichir, d'accompagner, l'action des villes en termes de GUP et en aucun cas ne remplace les actions de ces villes dans la gestion au quotidien des espaces publics et collectifs des bailleurs.

Elle indique qu'il s'agit de trouver le bon équilibre entre une démarche municipale exigeante en termes de proximité sur le quartier et avec les habitants et une démarche complémentaire qui fait appel à des compétences de la Métropole.

Elle souligne que les objectifs de cette charte GUSP/MEL reprennent ceux des villes : améliorer, au quotidien, le cadre de vie des habitants en offrant une réactivité face aux dysfonctionnements et également une approche projet pour aller vers une gestion la plus pertinente possible de ces espaces collectifs et publics. Par exemple déterminer qui intervient ? Où ? Quand ? Le jardinier « ville » ou le chargé de maintenance « bailleur » ?

Elle ajoute que la GUP considère que la seule approche technique d'un problème n'est pas suffisante qu'il est également nécessaire d'apporter des solutions multiples telles que des actions de sensibilisation au respect des règles du bien vivre ensemble, d'animation, de médiation...

Elle note qu'il s'agit aussi d'accompagner la transformation urbaine des quartiers dans la durée, d'intégrer la gestion et l'usage dans la conception des projets jusqu'à la gestion des chantiers durant les travaux, et donc d'accompagner les habitants dans l'appropriation de leur nouvel environnement.

Elle précise que c'est aussi anticiper, dans la mesure du possible, afin de mieux concevoir et mieux organiser la gestion et la vie au quotidien des quartiers.

Elle décrit les objectifs complémentaires et donc très pertinents à l'échelle de la MEL qui consistent à :

- coordonner de multiples intervenants sur ces quartiers, créer une culture commune en permettant le croisement des regards pour mieux comprendre et appréhender les phénomènes inhérents à ces quartiers,
- fédérer les partenaires et contribuer à une coopération inter-acteurs forte et ainsi apporter des réponses adaptées en faisant appel aux outils propres des différents organismes.

Elle ajoute que tout cela permettra aussi de mieux partager, de mutualiser les bonnes pratiques et de bénéficier d'aide et d'outils ressources qui viendront enrichir les projets des villes et les accompagner.

Elle conclut que cette charte est un engagement ambitieux de la part des différents partenaires et en même temps une boîte à outils au service de l'amélioration de la situation des quartiers.

Mme LAVALLEZ se plaint des nombreux rodéos dans la ville et ajoute que la boîte à outils de la ville est vide pour y faire face alors que des textes de lois existent pour intervenir. Elle note que les personnes qui font des rodéos sont connues et qu'au lieu de confisquer leurs mobylettes, on laisse faire. Elle propose d'emmener les jeunes sur un circuit et de leur montrer la voiture tonneaux de la sécurité routière.

Concernant la propreté des espaces publics, elle reconnaît que les volontés sont bonnes mais regrette qu'il n'y ait pas d'application derrière.

Elle ajoute au sujet de la mobilité et des déplacements que de nombreuses chutes sont à déplorer les jours de marché.

M. le Maire lui répond que ces remarques sont totalement hors sujet par rapport à la délibération et qu'elles sont de nature populiste.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

1/2 – VALIDATION DE LA PROGRAMMATION 2016 DU CONTRAT DE VILLE

Mme DUBRULLE explique que cette délibération est le résultat de différents temps d'échange en premier lieu avec les différents porteurs de projets tels que les associations, les services de la Ville et structures qui ont permis à la Ville de Mons en Barœul de présenter un ensemble d'actions qui constituent la programmation du Contrat de Ville.

Elle ajoute que cette programmation déposée auprès de l'ensemble des partenaires, selon l'organisation mise en place par la MEL le 15 octobre 2015, a suivi une période d'instruction et de validation technique et au final une troisième étape de validation dans le cadre du comité de pilotage fin avril de cette année.

Elle souligne que toutes les actions présentées par la Ville de Mons en Barœul ont été retenues et que bien évidemment ces actions s'ajoutent aux actions de la Politique de la Ville comme la « réussite éducative » représentant un total de plus de 250 000 €.

Elle indique que la « réussite éducative » permet d'accompagner les enfants et leurs familles que les écoles repèrent comme étant en difficulté et ainsi de mettre en œuvre plusieurs actions tout le long de l'année comme par exemple « l'orchestre à l'école » qui fêtera la semaine prochaine ses 10 ans.

Elle ajoute que dans le cadre de la Politique de la Ville, il y a également l'opération Ville Vie et Vacances que nous pourrons apprécier tout le long de cet été lors des animations proposées aussi bien par le Centre Social Imagine ou Caramel ainsi que par la Ville, le CESAM et les associations lors des « dimanches du Barœul » en espérant que le beau temps sera de la partie.

Elle note que cette délibération présente donc les actions en plus, qui pourront toutes être menées au titre du Contrat de Ville car même si le budget prévisionnel a été ajusté légèrement à la baisse, nous restons sur un montant total de 603 828,78 € qui permettra au-delà du budget et c'est cela le plus important, de réaliser l'ensemble des actions qui ont été déposées initialement.

Elle précise que la délibération dans le 2^{ème} tableau sur la 2^{ème} feuille, indique la répartition des financements obtenus auprès des différents partenaires et que le 1^{er} tableau en bas de la 1^{ère} page, objet de cette délibération, reprend uniquement les subventions à inscrire au budget de la Ville qui les versera aux partenaires qui réaliseront les différentes actions telles que : la BGE au titre de la couveuse commerciale, la nuit de l'ombre, la médiation ou encore la semaine de la création d'entreprise, le défi énergie... et autres actions aussi variées que multiples.

Elle conclut que l'ensemble des actions proposées ayant été validé, il s'agit par cette délibération de provisionner les subventions que la Ville sera amenée à verser pour la réalisation de celles-ci.

M. TONDEUX annonce que son groupe votera contre comme il l'avait fait lors de la présentation en décembre 2015.

Cette délibération est adoptée avec 32 voix pour ; 3 conseillers municipaux ayant voté contre : M. GARCIA, Mme LAVALLEZ et M. TONDEUX.

2/1 – GROUPE SCOLAIRE SAINT-HONORE NOTRE-DAME-DE-LA-TREILLE – CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE – ACQUISITION DE LA PARCELLE AO N° 64 A L'ASSOCIATION DIOCESAINE DE LILLE

M. le Maire précise qu'il s'agit de la délibération la plus importante de la soirée malgré le faible impact financier correspondant à l'achat du terrain au diocèse pour un euro.

Il rappelle la promesse électorale de reconstruire un restaurant scolaire dans le « Haut de Mons » et énonce quelques statistiques : sur 10 ans (2006-2016), la population municipale a baissé de 3,7 % et les effectifs scolaires ont baissé de 1,4 %. En revanche, les effectifs de la restauration scolaire sont passés de 1 135 élèves à 1 460 élèves soit une augmentation de 9,3 % et pour les écoles Sévigné et Saint-Honoré Notre Dame de la Treille, les effectifs sont passés de 250 à 340 enfants soit une augmentation de 36 %.

Il indique les solutions de repli avec les Mille Roses jusqu'en 2013 et le rez-de-chaussée de l'ancienne Mairie.

Il ajoute que depuis 3 ans un site est recherché dans un rayon très limité et que le choix s'est porté sur le parking à l'arrière de l'église Saint-Pierre.

Il précise qu'il s'agit d'un projet important d'un million d'euros constitué d'un restaurant scolaire pour 90 enfants, d'une salle pour les activités périscolaires, de la reconfiguration de l'entrée de l'école, d'un local à vélos, d'un parvis avec un élément végétal et d'un emplacement pour la décharge des repas.

Il ajoute qu'il s'agit d'un chantier dit « à sec » avec de la préfabrication en usine.

Il annonce l'ouverture du restaurant sur un service au 1^{er} janvier 2018 et sur 2 services à la rentrée 2018.

M. GARCIA annonce qu'il votera pour ce projet mais suggère que le sujet du stationnement soit davantage réfléchi en particulier pour les commerces de la rue de Gaulle.

Il regrette, par ailleurs, de découvrir les projets en conseil municipal et non en commission urbanisme.

M. LEBON propose d'ouvrir la salle polyvalente aux associations du quartier. Il propose également d'aller plus loin en matière de produits bio dans la restauration scolaire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2/2 - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

M. le Maire explique que le débat sur le PADD a eu lieu à la MEL le 1^{er} avril 2016 et a donné lieu à une belle unanimité sur les orientations.

Il ajoute qu'une concertation est en cours pour que les conseils municipaux s'expriment sur les enjeux et les orientations.

Il note que c'est très important pour la Ville de Mons en Barœul qui est en plein cœur de la Métropole et dans un contexte d'accentuation du fait métropolitain.

Il précise que cette concertation sera suivie au printemps 2017 d'une nouvelle phase sur les questions de zonages et de règlement du PLU.

Intervention de M Nicolas JONCQUEL, Adjoint au Maire « développement économique et urbain ».

« Par délibération du 13/02/2015, la MEL a prescrit la révision générale du PLU métropolitain.

Le PLU est le document qui fixe les règles d'urbanisme qui s'appliquent à l'échelle de chaque parcelle, la vocation, la capacité de construction, le volume, les matériaux, les prescriptions particulières, les outils fonciers.

Le PLU s'insère dans une série de documents de planification qui regroupent et encadrent le développement et l'aménagement de notre territoire : le PLH, le PDU en cohérence avec le SCOT - Schéma de Cohérence Territoriale.

Le PLU est en quelque sorte une déclinaison plus précise et urbanistique du SCOT.

Le projet de SCOT de la MEL a été arrêté le 26 février 2016.

Ce document de planification, établi à l'échelle de l'arrondissement de Lille (133 communes), poursuit 2 ambitions.

=> développer la Métropole européenne et transfrontalière, la dynamiser et fluidifier l'accessibilité du territoire,

=> prolonger, préserver et reconquérir le cadre de vie, l'environnement, les ressources et engager la transition énergétique.

L'approbation du SCOT est prévue à la fin de l'année 2016.

Le PLU doit être compatible avec le SCOT et mettre en œuvre ses orientations et objectifs sur le territoire de la MEL.

Il est composé de plusieurs documents et nous en sommes aujourd'hui à la phase du PADD.

Le PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable est le volet du PLU, le plus stratégique, celui qui exprime les orientations générales du projet de territoire.

Néanmoins, c'est un document important qui sera décliné et traduit dans les 2 pièces maîtresses du PLU, le zonage et le règlement.

Le calendrier proposé par la MEL est très « serré ». L'assemblée communale est sollicitée dans le cadre de phases de concertation prévues par les textes. Il est important que le document d'urbanisme métropolitain soit en phase avec les enjeux et projets locaux.

Aujourd'hui, il s'agit de débattre sur les orientations générales structurées autour de 7 axes, tous à l'échelle métropolitaine.

Un axe transversal relatif à l'aménagement à l'urbanisme et à la consommation foncière et six axes thématiques :

- le développement économique et l'emploi,
- l'attractivité, l'excellence,
- l'accessibilité, le déplacement,
- les logements, l'habitat,
- le cadre de vie et l'offre de service aux habitants,
- la transition énergétique, les risques et les ressources.

Ce débat sur des sujets d'échelle métropolitaine aura lieu dans les 85 conseils municipaux de la MEL. Il ne donne pas lieu à un vote. M. JONCQUEL présente le PADD à travers ces 7 axes.

- 1) Concernant l'axe transversal, le PLU propose de s'engager dans un modèle de développement sobre, équitable et respectueux des identités locales. Le PLU propose de poursuivre l'effort de modération de la consommation foncière et de promouvoir un modèle de développement structuré par l'armature verte et bleue.

Le PLU propose de « réduire les capacités d'extension urbaine » (résidentiel et économique). Toutefois, les capacités d'extension prévues sont encore massives avec plus de 1 306 ha d'extension urbaine (plus de 4 fois la surface de Mons en Barœul) (733 résidentiel et 573 économique). Il est proposé d'ouvrir à l'horizon 10 ans 2/3 des capacités d'extension urbaine du SCOT (qui porte sur un horizon de deux décennies).

Cela semble aller à l'encontre du concept de la ville intense, du souhait porté depuis 15 ans à Mons en Barœul de privilégier le renouvellement de la ville sur elle-même, de requalifier l'existant, de favoriser la ville des courtes distances pour éviter la surconsommation d'espaces agricoles, la multiplication des déplacements et finalement un gaspillage de ressources.

A Mons, comme à l'échelle de la Métropole, il est indispensable de veiller à structurer le développement urbain, prioritairement dans les secteurs déjà bâtis à proximité des cœurs urbains, au plus près des axes de transports collectifs et des services et commerces de proximité.

L'orientation concernant la trame verte et bleue, est un choix que la ville de Mons en Barœul a fait très tôt en faisant de la trame verte l'armature de son Programme de Rénovation Urbaine.

A l'avenir, il s'agira de la conforter à l'échelle de l'ensemble du territoire et de créer des liens et cheminements entre ses différentes composantes.

- 2) Le premier objectif thématique concerne le développement économique. L'angle foncier du développement économique concerne moins une ville densément bâtie et résidentielle comme Mons en Barœul. Toutefois, le PLU propose, à l'échelle métropolitaine, de fournir le développement économique et nous partageons cette ambition.

Même s'il est capital de prendre en compte les besoins des entreprises, il est important, dans la stratégie d'urbanisme, de veiller à l'équilibre entre les différents acteurs de la ville : les habitants, les entreprises, les collectivités, les agriculteurs, les concessionnaires de réseaux et les différents usages : alimentation, loisirs, activités, services, logement...

Le PLU propose d'accompagner la dynamique entrepreneuriale et l'accueil des entreprises, de favoriser une répartition équilibrée de l'offre d'emploi et structurer une offre commerciale équilibrée du territoire.

Quelques remarques :

- une vigilance nécessaire sur les capacités de développement commercial ouvertes dans les entrées de ville et les linéaires urbains à vocation commerciale spécifique. Il est primordial de mieux encadrer le développement commercial qui, plutôt que de se localiser en centralité urbaine, s'est concentré sur les lieux de passage et de flux automobile : abords de la Pilaterie, bordures du boulevard de l'Ouest, zone d'activités de Lezennes.

- le souhait pour les secteurs urbains comme Mons en Barœul consiste à ouvrir les capacités d'implantation d'activités dans les quartiers par une réglementation favorisant la mixité des usages. Il faut sortir de la logique fonctionnaliste tout en reconnaissant les besoins de développement des entreprises dans les zones d'activités (Barœul, Heineken par ex).

- enfin, le développement économique ne dépend pas forcément entièrement du PLU. Une réglementation favorisant une mixité fonctionnelle permet à des démarches telles que Mons Fabrica de se développer aujourd'hui au rez-de-chaussée d'un immeuble de logement et demain en cœur de ville.

Le deuxième objectif concerne l'attractivité de la MEL par les capacités d'innovation, l'excellence économique et le renforcement de la Métropole dans le réseau des métropoles européennes. Le PADD propose de consolider les coopérations régionales et transfrontalières, de s'appuyer sur une offre foncière et immobilière attractive, sur l'université et le dynamisme des grands pôles commerciaux.

Sur ces trois derniers points, M. JONCQUEL insiste sur la nécessité d'innover pour favoriser le développement économique au sein des quartiers, en complément des zones d'activités économiques constituées. Pour Mons en Barœul, le positionnement au cœur de la Métropole, à 3 stations de métro d'EURALILLE et donc en liaison avec les gares de Paris Nord et Londres constitue un atout important.

Le lien avec l'université peut être renforcé, à commencer de manière concrète et sur le plan urbain par le maintien dans la ville de capacité d'hébergements étudiants confortables et attractifs.

Le PADD souhaite conforter les grands pôles commerciaux et leur dynamisme. Il semble nécessaire de veiller à leur lien avec le tissu économique de proximité en créant des complémentarités plutôt que des concurrences.

Enfin, le PADD propose de faire des grands équipements, de la qualité urbaine et du patrimoine, les leviers du développement du territoire. A l'échelle locale, le Fort, le Polyèdre, Allende ! sont autant d'éléments d'attractivité sur lesquels nous pourrions nous appuyer en termes de rayonnement et d'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Le troisième objectif est relatif aux enjeux de transport et de mobilité tant en externe qu'en interne à la MEL. Sur le volet accessibilité de la MEL, il est capital pour la MEL, de veiller aux bonnes conditions d'accessibilité et de mobilité en visant à optimiser l'usage des infrastructures existantes : développement de l'offre TER/TGV (apparition récente de l'offre OUIGO) sur des infrastructures existantes, renforcement du pôle Lille Flandres / Lille Europe et perspective à plus long terme du Réseau Express Grand Lille.

Plutôt que de développer toujours de nouvelles infrastructures routières qui, aussitôt livrées, seront déjà saturées, les réponses sont plus à trouver dans la gestion de la demande : prise en compte des temps de la ville, des infrastructures : gestion dynamique des vitesses (au regard du trafic et des épisodes de pollution) et dans le partage des offres : autopartage, covoiturage...

En accessibilité interne, il est indispensable de poursuivre le renforcement des offres alternatives : renforcement des capacités du métro, complément avec des lignes de bus à Haut Niveau de Service, poursuite du déploiement du vélo en libre-service (en ne s'arrêtant pas une vision à court terme), stratégie de partage de la voirie notamment au profit des modes actifs, modernisation des pôles d'échanges... et de favoriser le développement de la ville autour des axes de mobilité collective (DIVAT, qualité des parcours).

A l'échelle de la Métropole (et en écho à la situation de Mons en Barœul), il est indispensable d'agir sur les coupures urbaines occasionnées par les infrastructures qui isolent les quartiers les uns des autres pouvant priver de mobilité les ménages non motorisés.

A Mons en Barœul, il est primordial de pouvoir obtenir des collectivités gestionnaires, des voiries, des moyens de requalifier l'ensemble des entrées de ville : le Pont du Lion d'Or, la traversée du bd de l'Ouest, l'avenue du Barœul et la rue de Flers.

Le quatrième objectif est primordial. La MEL propose de répondre aux besoins des habitants dans une dynamique de solidarité et d'attractivité. Il s'agit d'inciter à la production d'une offre de logements qui répond aux besoins répartis de manière solidaire sur le territoire, de qualité et durable.

Cet objectif métropolitain se situe dans la droite ligne de l'approche monsoise, démontrée par l'exemple dans le cadre du premier Programme de Rénovation Urbaine :

- une approche intercommunale des enjeux de logement : l'équilibre du logement doit être vu certes à l'échelle communale mais trouve aussi toute sa pertinence à l'échelle métropolitaine et intercommunale.

Le PADD évoque la notion de solidarité à l'échelle métropolitaine. Mons a mis en œuvre cette stratégie dès les années 2000 pour assurer la reconstitution des 400 logements démolis dans le PRU. Selon le principe du « un pour un », un logement social démoli suppose un logement social reconstruit (de manière à ne pas impacter les parcs des bailleurs) et comme il n'était pas souhaitable de reconstruire des logements au sein des quartiers rénovés pour éviter l'effet du couper-coller, il a été nécessaire, dans le contexte monsois d'identifier du foncier dans d'autres communes pour accueillir des opérations de reconstruction : Villeneuve d'Ascq, Loos, Wasquehal, Lille, Anstaing... Dans le cas d'Anstaing, par exemple le PRU a permis à cette commune plus rurale de redynamiser son parc de logements et d'améliorer la mixité des offres à l'échelle intercommunale.

- une vision équilibrée à l'échelle communale du parc de logements.

Ces notions d'équilibre et de mixité se posent également à l'échelle d'une ville. Avec le PRU, il s'agit de veiller à introduire davantage de mixité dans la répartition du parc de logements : à savoir développer des offres privées dans le « Nouveau Mons » : accession privée (Trocadéro, Equilibre), accession sociale, logement locatif privé (SNI, Foncière Logement) pour environ 200 logements et développer des offres de logements aidés au sein des autres secteurs de notre ville. La mixité vue comme un rempart contre les phénomènes de repli sur soi (lorsque c'est choisi) ou de ghettoïsation (lorsque c'est subi).

- le souhait de développer l'offre de logements pour maintenir un niveau de population suffisant pour garantir le fonctionnement des équipements et la vie de proximité (dans un contexte de diminution constatée de la taille des familles).

Développer l'offre par une stratégie de renouvellement urbain des friches et espaces délaissés constructibles : rue Parmentier, rue Franklin, ancien collège Descartes...

- l'importance d'améliorer la qualité du parc de logements existant.

C'est ce qui a été fait à travers le PRU où plus de 1 200 logements ont été rénovés, 400 logements démolis.

A une échelle beaucoup plus réduite, c'est ce qui a été fait sur les logements des courées.

Cela peut être amplifié à travers le NPRU, le maintien du plan courée et la mobilisation des outils d'aide à la rénovation du parc privé dégradé.

Le cinquième objectif vise à renforcer la qualité des cadres de vie et la satisfaction des besoins de proximité des habitants actuels et futurs :

- en valorisant les paysages naturels et agricoles,
- en tendant à un accès aux équipements, commerces et services de proximité,
- en développant la qualité du cadre de vie quotidien.

Pour la mixité fonctionnelle, par la promotion de la ville des courtes distances, par l'aménagement d'espaces publics de qualité favorisant les parcours au sein de la ville et les usages, il s'agit de renforcer la vie de proximité.

La protection du patrimoine architectural et paysager fait aussi partie des outils qu'il faudra mobiliser dans le PLU : patrimoine du début du XIX^{ème} quand Mons était lieu de villégiature, patrimoine ouvrier (les courées rénovées, les maisons Loucheur du boulevard Leclerc), patrimoine issu de la construction de la ZUP et de la résidence de l'Europe.

Il sera aussi nécessaire de conserver les dispositifs de protection portant sur les 23 hectares de parcs urbains publics qui, répartis sur la totalité de la ville, sont susceptibles d'offrir à tous les habitants la présence d'un espace de respiration à moins de 5 mn à pied (300m).

Enfin, le 6^{ème} objectif vise à assurer la transition écologique, préserver les ressources et prévenir les risques. Il s'agit, à l'échelle de la MEL, d'appliquer les principes qui ont prévalu à la conception de l'écoquartier du « Nouveau Mons » (et qui ont été révélés par l'obtention du label national dans la catégorie « approche écologique globale ») de manière à moins dépendre des énergies fossiles, diminuer les consommations énergétiques, préserver les ressources.

Si à l'échelle de la MEL, la question de l'eau est prédominante avec la nécessité absolue de protéger la ressource (en l'occurrence de protéger les champs captants du sud du territoire), à l'échelle de Mons, il s'agit de favoriser la gestion de l'eau pluviale en veillant à alléger la charge des réseaux d'assainissement par les eaux de pluie.

Le PLU doit permettre la généralisation des techniques alternatives : noues, chaussées « réservoir », toiture végétalisée qui permettent de tamponner les eaux de pluie et d'atténuer les phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols.

Le dernier objectif est particulièrement ambitieux, il vise à permettre à terme l'éclosion d'un territoire à énergie positive. Nous avons un rôle à jouer à Mons en Barœul avec le développement du réseau de chauffage urbain, la montée en charge de la filière bois, la diminution des consommations par des réhabilitations toujours plus performantes sur le plan énergétique.

Les évolutions à venir devront permettre de diminuer encore ces consommations pour atteindre les niveaux « passifs ».

Le PLU devra lever tout obstacle réglementaire à l'atteinte de ces objectifs.

Pour conclure.

Le PADD peut apparaître comme un exercice théorique, éloigné des traductions concrètes du PLU (celles que l'on évoque lorsque l'on dépose ou instruit une autorisation ou un permis).

Mais il permet d'envisager le projet urbain, le projet de territoire, comme un ensemble de mesures et de décisions qui paraissent thématiques mais qui en fait sont reliées les unes aux autres dans une logique de fonctionnement tel un écosystème. La ville, la métropole est un écosystème qu'il s'agit d'améliorer, au bénéfice de ses habitants.

Dans cet écosystème, toutes les décisions sont liées. Chaque décision dans un domaine a un impact sur les autres. La MEL propose de s'engager dans un modèle de développement sobre et équitable. A l'échelle de Mons en Barœul, M. JONCQUEL propose de nous servir de ce que nous avons déjà fait et de ce qui reste à faire en s'inscrivant dans le cadre des orientations de la MEL : « vers une ville plus durable, plus accueillante, plus solidaire, plus dynamique et plus sobre. »

Intervention de M Freddy POURCEL, Conseiller Municipal, au nom du groupe EELV.

Axe 1 : AMENAGEMENT, URBANISME, CONSOMMATION FONCIERE

M. POURCEL souligne que pour faire face à l'extension de la ville sur les champs, il est indispensable de densifier l'habitat et les zones économiques.

Il ajoute qu'il faut parler de densification des villes avec intelligence, mariage difficile entre densification et cadre de vie.

Il explique que le problème n'est pas uniquement de densifier, mais de densifier en veillant à respecter une qualité de vie, avec une utilisation au mieux des espaces, une répartition harmonieuse entre les villes de la métropole, et ainsi limiter au maximum les extensions de surface artificialisée et imperméabilisée.

Il insiste sur un point essentiel et positif dans ce projet qui consiste à avoir une vision globale concernant la métropole mais aussi les territoires proches de la métropole.

Il précise que si les décisions dans le détail doivent être prises par les mairies, il est indispensable de s'inscrire dans un schéma global, dans un esprit d'équilibre et de solidarité et que les décisions qui ne tiennent pas compte des voisins, de toute la population dans sa diversité, sont à ses yeux de plus en plus insupportables.

Axe 4 : MOBILITE ET DEPLACEMENTS

Concernant la mobilité interne et le repérage des points noirs dans la métropole, il constate que la plupart des points noirs et dangereux sont en entrée de ville et cite l'exemple emblématique du pont du Lion d'Or aménagé côté Mons en Barœul et dégradé côté Lille.

Il ajoute que c'est un exemple d'aménagement qui doit être étudié à plusieurs niveaux (ville et métropole) qui démontre que l'approche communale n'est pas suffisante.

Il note qu'il faut aussi prendre de la hauteur, penser global, et seulement après cette vision globale, descendre dans les détails, affiner le projet, sans perdre de vue l'ensemble et les buts de l'opération.

Il précise que cet exemple démontre la difficulté de faire cohabiter des entrées d'autoroute (voie rapide) et des rues de ville et ajoute que cet exemple n'est pas le seul dans ce cas (rond point entre Mons et Marcq-en-Barœul).

Il indique que les carrefours sont dangereux notamment pour les piétons et cyclistes.

Il remarque par ailleurs, qu'il n'est pas suffisamment fait mention des déplacements doux. Il souligne que de nombreux cheminements piétons ou cyclistes sont interrompus quand on change de ville et considère que cela n'est pas normal et démontre qu'il n'y a pas toujours eu de plan global de circulation douce à l'échelle de la MEL.

Axe 5 : HABITAT ET SOLIDARITES

Il indique que c'est un point où l'on remarque que tout est lié : activité économique, mais aussi logements en nombre suffisant et de qualité, de façon à répondre aux besoins et limiter, réduire au maximum, les logements insalubres ou de piètre qualité, loués très cher par des marchands de sommeil.

Il ajoute que nous ne sommes sûrement pas la seule ville où l'on voit fleurir un grand nombre de boîtes aux lettres sur la façade d'un bâtiment pas très grand et souvent pas en bon état.

Axe 6 : CADRE DE VIE ET PROXIMITE

Il cite l'exemple du droit au soleil durant une partie de la journée et celui d'un accès à proximité d'un espace vert de qualité, aux plantations diversifiées, adaptées au climat et à la ville et de dimension suffisante pour la promenade ou le footing.

Il milite pour des espaces verts qui relient des quartiers et permettent des déplacements doux.

Axe 7 : ENVIRONNEMENT, RISQUES ET TRANSITION ENERGETIQUE

Il souligne les belles intentions mais se demande où est le conseil aux habitants pour les économies, où sont les objectifs et les productions locales d'énergies renouvelables.

Il pose également la question de la récupération des eaux de pluie pour l'arrosage, les toilettes.

En rapport avec la densification et pour faire face aux surfaces artificialisées nécessaires, il souhaite faire en sorte que l'eau soit au maximum diffusée dans les sols, qu'on limite les rejets des eaux de pluie dans les égouts afin de stabiliser les sols, de recharger la nappe phréatique et d'éviter les surcharges de traitement des eaux usées.

En conclusion, il reconnaît que ce texte d'intention est très prometteur, il insiste sur le fait que sa mise en œuvre nécessitera de la volonté politique

Il souligne que l'avenue-parc Marc Sangnier a été aussi à une époque un rêve et qu'il ne s'est pas réalisé sans effort, sans travail puisque l'avenue-parc, rêve d'hier, a été réalisé après 1 heure de rêve et plus de 10 ans d'effort et que les plantations sont en fait l'un des derniers actes du renouvellement urbain.

Il note que ces orientations générales du projet d'aménagement et développement durable du Plan Local d'Urbanisme de la MEL sont intéressantes et indispensables.

Il considère que c'est un beau projet, avec de belles intentions, qui sera réalisé, à condition de le vouloir vraiment.

Il ajoute que sans une forte volonté de faire, rien ne changera et que l'avenue-parc est un projet modeste par rapport au projet de la MEL qui sera sûrement plus long.

Intervention de M Jérôme GARCIA, Conseiller Municipal, au nom du groupe URM.

M. GARCIA souligne qu'il s'agit d'un sujet important puisqu'il est question du plan d'aménagement de la Métropole qui est un sujet d'avenir.

Il cite un ouvrage de Dominique DE VILLEPIN intitulé « l'archipel des villes » qui évoque l'organisation du monde autour de grandes villes. Il ajoute que pour que la métropole lilloise fasse partie de cet archipel des villes, il faut être ambitieux.

Il regrette que le projet d'aménagement et de développement durable piloté par Mrs DAUBRESSE et CASTELAIN soit élaboré dans un esprit « centriste » avec des orientations à « l'eau tiède » qui ne choquent personne.

Il regrette également la longueur du processus avec un travail commencé en 2015 pour un PLU qui sera validé en 2019 pour être appliqué en 2020 par de nouveaux élus.

Au sujet de l'axe « environnement et transition énergétique », il indique être en phase avec M. POURCEL à propos de l'artificialisation des espaces et propose de privilégier les parkings en sous terrain ou en rez-de-chaussée pour éviter de grands parkings autour des immeubles et ainsi privilégier les jardins.

Il ajoute que la récupération des eaux pluviales est un vrai sujet qui doit permettre ainsi d'éviter le ruissellement des eaux de pluie.

Concernant l'axe 1, il précise qu'il y a des choses à faire au sujet de l'armature bleue autour de la Deûle, de la Marque et de la Lys. Il cite l'exemple de Bordeaux dont le Maire Alain JUPPÉ a fait redécouvrir aux habitants la Garonne alors qu'auparavant la ville lui tournait le dos.

Il regrette que les habitants de la Métropole ne se soient pas appropriés la Deûle, la Marque et la Lys et propose d'y développer des parcs, des lieux de loisirs et même des transports.

Il regrette que l'objectif de croissance de la population de la Métropole soit peu abordé alors que l'on y constate un manque de logements.

Au sujet de l'axe 6, « cadre de vie et proximité », il souligne la nécessité d'offrir des espaces verts de proximité et s'oppose à la construction, sur l'étendue de pelouse qui jouxte la piscine, de logements sociaux. Il considère qu'il faut préserver cet espace vert de proximité qui met en valeur le bâtiment de la piscine et y prévoir un aménagement par des paysagistes.

Il ajoute qu'il n'est pas contre le fait de construire de nouveaux logements à Mons en Barœul comme des immeubles sur le grand parking en face des tours de l'Europe avec des parkings souterrains et un petit jardin autour.

A propos du développement économique, il marque son accord avec M. JONCQUEL sur le fait de mettre un coup d'arrêt à l'expansion du commerce périphérique en renforçant le commerce de centre-ville et de quartier pour tout le monde.

Concernant l'emploi et l'offre de bureaux, il considère que les grandes zones de bureaux créées comme la Haute Borne sont difficiles d'accès et propose de mélanger des petits bureaux avec des immeubles de centre-ville autour par exemple des 3 stations de métro à Mons en Barœul.

Au sujet du rayonnement et de l'attractivité, il se réjouit que la Métropole lilloise rayonne aujourd'hui avec l'Euro. Il ajoute toutefois qu'il faut se poser des questions concrètes comme la relation de la Métropole lilloise avec Londres ou avec la Belgique.

Il propose également d'attirer des sièges sociaux d'entreprises belges, néerlandaises ou anglaises comme par exemple celui d'Heineken à Mons en Barœul pour faire de la métropole lilloise la porte d'entrée de ces entreprises en France comme l'Alsace le fait pour des entreprises allemandes.

Il regrette également l'absence de grands équipements à l'exception du stade Pierre MAUROY et cite l'exemple de la ville de Bordeaux et de la cité du vin au rayonnement mondial. Il souhaite que soit menée une réflexion sur la construction d'un équipement métropolitain attractif.

En ce qui concerne la mobilité, il considère que la Métropole lilloise est asphyxiée et réclame un meilleur équilibre entre le train et la voiture. Il propose pour les personnes qui n'ont pas le choix et doivent venir travailler en voiture, d'élargir les autoroutes A25, A1, A23 et A22.

Il explique également que la Métropole lilloise est la seule métropole française qui n'a pas créé de nouvelle ligne de métro ou de TRAM depuis 15 ans et dénonce le manque de politique d'investissement dans les transports. Il ajoute qu'il existe un réseau ferré avec une ligne circulaire utilisée pour les trains de marchandises qui fait le tour de Lille et propose de créer un réseau de train rapide métropolitain avec de nouvelles stations comme au Pont du Lion d'Or. Il considère qu'il s'agit d'un projet moins coûteux que celui de création d'une gare souterraine sous Lille Flandres qui concentrerait tous les flux sur un seul point.

Il regrette enfin que le secteur du Pont du Lion d'Or constitue une coupure urbaine terrible pour les piétons, les cyclistes et même les voitures alors qu'il s'agit d'une entrée de ville.

Intervention de M. Cédric BLOUME, Adjoint au Maire, au nom du groupe socialiste.

M. BLOUME explique qu'il va essayer de se conformer à la structure sur les 7 axes présentés, mais en préambule et très rapidement il souhaite faire partager une première réflexion.

Il s'est intéressé aux différents documents transmis et après leur lecture, il s'est demandé s'il s'agissait d'une boîte à outils ou d'une feuille de route.

Si c'est une boîte à outils, c'est très bien mais il se demande si elle ne va pas rester fermée. Il ajoute que si c'est une boîte à outils, on y prend ce que l'on veut pour intervenir sur ce que l'on veut et parfois il y a un outil un peu contraignant, celui qui logiquement sert pour s'attaquer à une tâche précise mais un peu rébarbative, qui reste bien au fond et qui prend encore plus la poussière que les autres.

Si c'est une feuille de route, il note que logiquement il y a une notion de contrainte avec un objectif à atteindre et une cible à viser dans un schéma large et cohérent.

Il ajoute que la contrainte, n'est pas non plus la même, pour toutes les communes pour atteindre l'objectif commun, car toutes les communes n'ont pas le même point de départ.

Il émet le vœu que cela serve des enjeux communs, que cela serve à dépasser des clivages et des animosités, des querelles de chapelles et de clochers, car l'enjeu, c'est l'avenir de la Métropole, de tous ses habitants et de leurs enfants, mais également des habitants de demain, qui vont nous rejoindre et qui, par choix ou par contrainte, vont le faire dans les années à venir.

Sur l'axe 1, Aménagement urbanisme et consommation foncière, il explique que l'objectif annoncé est de s'engager dans un modèle de développement sobre, équitable et respectueux des identités.

Il ajoute qu'on ne peut qu'adhérer, à cet objectif. Il s'interroge toutefois sur le sens du mot « équitable », un rééquilibrage des équipements, un développement plus harmonieux entre des communes parfois voisines et, pourtant si distinctes et que tout oppose ?

Il note qu'on ne peut a priori qu'adhérer au développement respectueux des identités sauf si « le respectueux des identités se transforme en figé pour l'éternité ».

Il précise qu'il est pour le respect des identités de chaque commune, de leurs réalités, de leurs habitants, mais que si cela se traduit par un conservatisme à tout crin et à la sanctuarisation de certains secteurs, il s'y oppose.

Il indique qu'il est pour des rééquilibrages entre les villes de la Métropole pour permettre un développement plus harmonieux, avec plus de mixité, qu'il est favorable à une plus grande solidarité métropolitaine sur des enjeux comme le logement, la possibilité de ne plus avoir ni ghetto de pauvres ni ghetto de riches et que forcément les identités locales lui posent question.

Concernant l'axe 2 et la création des conditions de développement des entreprises pour dynamiser l'emploi, il précise qu'on ne peut que répondre favorablement mais il pense que cet axe de développement économique doit également répondre aujourd'hui à un rééquilibrage des territoires entre eux mais également en interne.

Il ajoute qu'on doit réussir la mixité des fonctions au maximum et tenter de l'encourager partout où c'est possible.

Il considère en effet que la mixité des fonctions est un enjeu essentiel, pour les territoires, mais également pour les habitants et qu'il ne doute pas que si nous tenons le cap à ce sujet, nous deviendrons un territoire encore plus attractif pour les entreprises.

Concernant l'axe 3 « Rayonnement et attractivité », il explique que ce n'est qu'en parlant d'une seule voix sur la scène internationale que c'est possible et qu'aujourd'hui certaines de nos scléroses viennent de querelles de clochers qu'il faut dépasser, sur certains sujets, comme la compétition internationale, le marketing territorial et qu'on ne peut pas se contenter d'une vision de village gaulois chacun dans son coin.

Il ajoute que par contre, si les efforts sont communs, les bénéfiques doivent l'être aussi et équitablement répartis, qu'il ne faut plus de réflexes de « je tire la couverture à moi », et que le saupoudrage, ça ne sert à rien et c'est illisible et si ce n'est pas lisible sur une carte, c'est invendable à l'extérieur.

Au sujet de l'axe 4 « Améliorer l'accessibilité de la métropole, la desserte de ses territoires, et la fiabilité des déplacements », il précise que c'est un enjeu qui touche les habitants, les entreprises, l'ensemble métropolitain.

Il ajoute que des territoires plus denses et plus mixtes sont indispensables et que cet enjeu aujourd'hui touche à la qualité de vie au coût que cela engendre et également à l'attractivité de notre territoire qui en pâtit.

Il note que les axes d'amélioration que sont la ville intense et renouvelée sont déterminants et que ce n'est pas nouveau mais que cela ne doit se réaliser qu'avec une solidarité renouvelée et accrue entre les territoires.

Au sujet de l'axe 5 Habitat et solidarités et de la réponse aux besoins des habitants dans une dynamique de solidarité et d'attractivité, il indique qu'il vient de le plaider depuis le début de son propos et qu'alors forcément quand on annonce qu'il faut assurer de manière solidaire la répartition territoriale de l'offre de logements, il applaudit à deux mains mais se demande tout de même comment cela s'articule avec le respect des identités locales.

Il ajoute que les freins posés par les querelles intestines, les réflexes « localo-localistes » et le « après moi le déluge » qui sont des pratiques encore trop répandues doivent se dissoudre face à l'enjeu, et l'intérêt commun.

Concernant l'axe 6 « Renforcer la qualité des cadres de vie et la satisfaction des besoins de proximité des habitants », il souligne qu'en matière d'équipements, de commerces de proximité, d'espaces verts, tout est fait à Mons en Barœul avec les moyens et l'ensemble des outils à disposition mais reconnaît que ce n'est pas simple et que cela demande un peu de travail et beaucoup d'énergie. Il ajoute que parfois les dossiers n'avancent pas au rythme que l'on souhaite, que parfois on peut se sentir découragé, mais on repart, on y travaille encore et encore.

Il ajoute que si cet axe est une cible, si nous y parvenons, à Mons en Barœul, dans beaucoup de domaines, on le doit au travail engagé il y a de nombreuses années et que si dans d'autres nous n'y sommes pas encore nous travaillerons encore plus fort pour y arriver.

Au sujet de l'axe 7 « Assurer la transition écologique, préserver les ressources et prévenir les risques », il explique qu'avec la densité, avec l'histoire de Mons en Barœul, c'est un défi mais que là aussi il trouve que nous avançons dans le bon sens en tous les cas, nous y prenons toute notre part et contribuons, à notre échelle, à tendre dans ce sens.

Pour conclure, il souligne que l'objectif de la création de 6 000 logements fixé au niveau métropolitain est un bel objectif qui doit se combiner avec un ensemble de contraintes comme le fait que nous devons rester attractifs en tant que territoire, gagner en mixité d'usage, limiter très fortement l'étalement urbain, densifier, diversifier en termes de logement, gagner en termes de solidarité entre les territoires.

Il ajoute que pour ce faire, nous devons apprendre à nous reconstruire, à nous remettre en question à regarder au-delà de notre pré carré, à penser un cran au-dessus.

Il explique que la boîte à outils doit aussi s'étoffer, ici à Mons comme ailleurs, pour aller dans le sens qui est proposé, en ajoutant quelques nouveaux instruments qui permettront d'avoir les idées et de les réaliser comme la question de la maîtrise du foncier qui lui paraît indispensable pour une politique volontariste.

Il revient enfin aux 7 axes proposés, à leurs orientations, et en tire le commentaire suivant : « nous sommes en phase, parfois en avance sur la plupart d'entre eux, pour les autres nous avons déjà entamé le chemin. »

Intervention de M Rudy ELEGEST, Maire de Mons en Barœul

M. le Maire remercie l'ensemble des intervenants dans ce débat de portée métropolitaine. Il rappelle qu'il s'agit, dans le cadre de la démarche de concertation prévue par les textes concernant la procédure d'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU, de communiquer à la Métropole Européenne de Lille, les points de vue municipaux, et donc celui de la Ville de Mons en Barœul. Il regrette que M. GARCIA ait souhaité saisir cette occasion pour tenter de récupérer politiquement un débat en cours, concernant la perspective de construction d'un petit immeuble sur le terrain qui jouxte la piscine municipale.

Il préfère pour sa part s'en tenir au fond et rappelle que l'essentiel des débats qui ont eu lieu à la MEL ou au Syndicat Mixte du SCOT ont porté sur les questions foncières. Il rappelle que pour des questions de démographie, d'évolution des modes de vie, de vieillissement, on estime le besoin en nouveaux logements à l'échelle de la Métropole à 6 000 par an. Il note qu'il y a aussi un besoin important de foncier pour le développement économique et donc pour l'emploi. La question centrale est, selon lui, de savoir où l'on trouve le foncier nécessaire à ces évolutions. C'est le débat sur « l'étalement urbain versus intensité ou renouvellement urbain ». Le PADD exprime la nécessité « d'un effort de modération de la consommation foncière et de lutte contre l'étalement urbain et l'expansion urbaine ». Il remarque que le conseil municipal par les expressions qui viennent d'avoir lieu partage cet objectif qui permet de lutter contre l'imperméabilisation des sols, le grignotage des terres agricoles et les déplacements pendulaires, sources de pollution. L'étalement urbain est un modèle d'une autre époque, celle des spécialisations fonctionnelles, du foncier considéré comme illimité et des déplacements peu coûteux en voitures individuelles.

La question est de savoir si la ville de Mons en Barœul, compte tenu de son histoire urbaine singulière et de sa situation doit ou non contribuer et prendre en compte cette orientation métropolitaine et dans l'affirmative, dans quelles conditions ?

M. le Maire retrace, en quelques mots, l'histoire particulière de la ville et évoque notamment le choc qu'elle a connu avec le doublement de sa population en quelques années au début des années 70. Ce choc a façonné le paysage urbain mais également les esprits. Il remarque par contre que, depuis, la ville a perdu un quart de sa population qui s'élève aujourd'hui à 21 500 habitants. La densité urbaine de la ville a beaucoup diminué.

Sur le plan de la situation géographique, Mons en Barœul est une ville très bien située en cœur de Métropole à trois stations de métro du centre de Lille avec des axes routiers très accessibles mais situés en périphérie et qui ne provoquent donc pas de coupure urbaine. Mons en Barœul est une ville compacte, une « ville des courtes distances » où tout est accessible à pied, à vélo, en métro ou grâce au V'Lille ou à l'autopartage. Sur ce plan, on rejoint l'axe 4 du PADD du PLU : « il faut conjuguer les politiques foncières, de l'habitat, de l'aménagement urbain avec les politiques de mobilité ». Il y a donc intérêt à densifier l'habitat à proximité des axes lourds de transports en commun en particulier le métro.

Mons en Barœul, en cœur d'agglomération, connaît donc le paradoxe d'une décroissance démographique, offre des atouts d'accessibilité et Monsieur le Maire souligne qu'à l'heure actuelle 3 165 demandes de logements évoquant la ville de Mons sont actives dont 790 mentionnant la Ville de Mons en Barœul en premier choix.

Il considère que, dans ce contexte, la décroissance démographique doit s'arrêter et que la ville de Mons en Barœul peut, dans les années à venir, trouver un juste équilibre entre 23000 et 24000 habitants. Il faut donc, même à démographie stable compte tenu de la diminution du nombre d'habitants par logement, construire quelques logements à Mons. Il considère qu'il s'agit d'un équilibre raisonnable, raisonné et cohérent avec les orientations métropolitaines en termes de forme urbaine.

Ces évolutions doivent se faire « sous conditions ».

Ce cap doit être mené en lien avec la volonté de poursuivre la rénovation urbaine engagée depuis 10 ans. Il s'agit là d'être cohérents avec l'objectif du PADD du PLU qui préconise de : « favoriser le renouvellement du parc de logements des quartiers prioritaires » et d'« avoir le souci de la mixité sociale et de la diversification de la gamme de logements ».

Il rappelle les risques auxquels nous expose la concentration de toutes les difficultés dans les mêmes quartiers. Il rappelle que Mons en Barœul comporte 1/3 de logements sociaux mais que cette proportion atteint 83 % dans le quartier prioritaire de la Politique de la Ville. Il rappelle les évolutions qu'a connues ce quartier depuis 10 ans (200 millions d'euros de travaux, 400 démolitions, 1 000 réhabilitations). Il souligne qu'il aurait été facile de ne pas s'engager dans cette démarche volontariste mais que cela aurait aussi été irresponsable. Il considère que l'évolution positive du quartier du « Nouveau Mons » bénéficie à l'image de l'ensemble de la commune.

Il rappelle une règle impérative en matière de renouvellement urbain celle de la reconstitution de l'offre patrimoniale des bailleurs : à un logement démolit doit correspondre un logement reconstruit. Si l'on veut poursuivre les changements, il faut donc pouvoir non pas construire mais reconstruire. Il dresse la liste des exemples qui ont déjà eu lieu en ce sens et de ceux qu'il prévoit de mettre en œuvre dans les 5 ans qui viennent.

Il souligne le fait que si l'on bloque toute construction à Mons en Barœul, on paralyse ce mouvement d'évolution positive de la ville, cette métamorphose indispensable pour Mons en Barœul. Il indique que cela conduirait à une forme d'immobilisme coupable.

La seconde condition c'est de viser ce cap démographique raisonnable, reconstruire pour rééquilibrer le peuplement mais en intégrant toutes les dimensions, les perspectives qui permettent d'aller vers le concept de ville durable. Il s'agit de ne pas reproduire les erreurs du passé. Il faut donc réconcilier les qualités paysagères architecturales avec cette forme de densité urbaine.

Il s'agit en particulier, comme cela a été fait depuis 10 ans, d'utiliser au maximum les possibilités du réseau de chaleur, d'optimiser la gestion de l'eau et surtout les performances énergétiques des logements.

Il privilégiera également, comme cela est énoncé dans le PADD, la qualité paysagère des espaces verts et le concept de nature en ville. Il rappelle le choix qui a été fait de retenir un paysagiste comme mandataire afin d'élaborer les schémas de développement urbain. Il souligne que lors de l'opération de rénovation urbaine deux fois plus d'arbres ont été replantés, que tous les parkings ont été rendus plus perméables. Il mentionne les « jardins partagés », l'éco-parc du Barœul, la végétalisation du boulevard Leclerc, le Mail Carrel et ses 9 000 m² devenus espace vert et le plateau des Acacias, 5 000 m² devenu un jardin. Il mentionne que sur ce plan, des progrès peuvent encore être faits notamment au parc de la Solitude et au parc des Sarts. Il prévoit la création d'un espace vert combiné avec du logement et du stationnement au niveau de l'ancienne place du marché.

Il mentionne les 3 fleurs obtenues par la ville au concours des villes fleuries, la labellisation nationale en écoquartier et les mentions de Mons en Barœul dans le livre « Ecolonomie » d'Emmanuel DRUON.

Pour lui, le cap est donc fixé. Une démographie aux alentours de 23 000 habitants, la poursuite de la rénovation urbaine pour faire de Mons en Barœul, une ville attractive, car bien située au cœur de la MEL, une ville mixte sur le plan social et au niveau des fonctions urbaines - ce qui demeure un défi -, une ville qui s'appuie sur la démarche écoquartier pour la généraliser à l'échelle de la ville durable.

Ce sont des orientations qu'il considère comme étant en phase avec celles de la MEL dans son PADD.

Pas de vote.

3/1 – EVALUATION DES ECOQUARTIERS LABELLISES CAMPAGNE TEST 2016 – SIGNATURE DE LA CONVENTION

M. TOUTIN explique qu'après une période d'appel à projet lancée en 2011, le Ministère du Logement de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité a lancé le label Ecoquartier en décembre 2012.

Il précise que l'objectif annoncé était de s'inscrire dans une démarche globale pour un développement urbain durable, de s'engager sur la voie d'un modèle urbain de la transition énergétique.

Il ajoute que les besoins des zones urbaines sont croissants que cela soit en zones d'activités, de logements de qualité, d'équipements, et bien sûr d'infrastructures diverses d'accompagnement.

Il souligne qu'aujourd'hui nous nous devons d'intervenir sur ces domaines en prenant soin de limiter les ressources qu'elles soient matières, foncières ou énergétiques.

Il indique qu'une première campagne de labellisation a été menée durant le premier semestre 2013. 20 points étaient renseignés pour qualifier les dossiers de candidature.

Il précise que le 9 septembre 2013, sur les 393 dossiers déposés, 13 lauréats étaient annoncés et 32 dossiers étaient dits « engagés dans la labellisation ». Parmi ces derniers, le dossier du « Nouveau Mons ».

Il ajoute que les réponses apportées par les services aux questions soulevées lors de cette première analyse ont ensuite conduit le Ministère à délivrer le label Ecoquartier au dossier monsois lors de la deuxième liste de lauréats. La remise officielle s'est déroulée le 18 décembre 2014 à la Maison de la Chimie à Paris où Mesdames Véronique DUBRULLE et Amélie BOQUET représentaient la Ville.

Il note qu'il s'agit d'une démarche de capitalisation et comme cela est inscrit dans la démarche Ecoquartier, le Ministère a logiquement souhaité mettre en place courant 2016 une méthode nationale d'évaluation des Ecoquartiers.

Il explique que pour ce faire, il a mandaté en 2014 le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) pour élaborer, en collaboration avec le CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), une méthodologie d'évaluation relative à 3 des engagements de la certification :

- 17 (énergie),
- 18 (déchets),
- 19 (eau).

Il précise que cette méthodologie est constituée sur des points d'indicateurs essentiellement quantitatifs et de nature technique évitant les éléments où une trop grande subjectivité pourrait intervenir.

Il ajoute qu'elle doit également permettre la mise en place d'une interface pour la restitution des résultats de l'évaluation ainsi qu'une plateforme collaborative pour favoriser l'accompagnement des collectivités et la capitalisation des retours d'expériences.

Il indique que c'est ainsi qu'une version v0 de la méthodologie et des outils associés a vu le jour et qu'une campagne-test d'évaluation a été lancée par le Ministère avec l'adhésion d'une vingtaine d'Ecoquartiers labellisés.

Il explique que le test doit permettre :

- de recueillir différents enseignements sur l'intérêt et la faisabilité des indicateurs proposés,
- d'identifier d'éventuels indicateurs additionnels ou en substitution de ceux proposés,
- d'améliorer les fonctionnalités et l'ergonomie des outils.

Il ajoute qu'aux fins du test un dispositif d'accompagnement des collectivités et de capitalisation a été mis en place impliquant les services de l'Etat, le CEREMA et le CSTB.

Il souligne que les caractéristiques de l'évaluation à mettre en place sont :

- évaluation portant uniquement sur les engagements 17, 18 et 19 de la Charte Ecoquartier,
- évaluation qui s'appuie sur une liste de critères d'évaluation et d'indicateurs (27 au total) ; ces derniers faisant l'objet de fiches-indicateurs,
- utilisation recommandée de données acquises in situ via des mesures et des enquêtes et relatives à l'Ecoquartier : il s'agit de limiter autant que possible le recours à des estimations,

- évaluation portant sur l'Ecoquartier labellisé en phase de vie : les indicateurs sont à calculer sur la base de données et d'informations relatives au périmètre de l'Ecoquartier en fonctionnement ; la valeur calculée des indicateurs est à analyser au regard du contexte territorial et des phases de programmation et de conception,

- évaluation contextualisée : certains indicateurs sont optionnels ; les modalités d'acquisition des données sont à adapter aux capacités et aux intérêts locaux ; les valeurs de référence avec lesquelles comparer les valeurs calculées sont à définir localement ; l'analyse des indicateurs est à réaliser sur la base de commentaires contextualisés propres à chaque territoire,

- évaluation à réaliser sous la responsabilité de la collectivité ayant reçu le label mais qui doit mobiliser les autres acteurs du projet : aménageurs, gestionnaires de réseaux, habitants...

Il précise que cette campagne nationale d'évaluation se déroule initialement jusqu'à décembre 2016 et que les premiers résultats de la campagne-test sont attendus pour juillet de cette année et que les résultats finaux le sont pour novembre 2016.

Il indique que le dossier « Nouveau Mons » se positionne bien évidemment en dérogation sur ces délais et que la demande d'évaluation a été émise tardivement par le Ministère au vu des particularités monsoises.

Il conclut que la Ville aura 10 mois à dater de la signature pour mener à bien cette évaluation et donne rendez-vous au printemps 2017 pour les premiers résultats.

M. TONDEUX annonce que son groupe votera contre. Il précise qu'il n'est pas opposé à l'évolution du quartier mais s'interroge sur la démarche de labellisation et le caractère pompeux des mots employés avec des lettres majuscules comme Méthode, Label, Collecte...

M. LEBON propose une évaluation du quartier d'un point de vue énergétique pour apporter d'autres idées d'amélioration.

Il ajoute que le groupe écologiste souhaite que l'écoquartier s'étende à l'intégralité de la ville pour obtenir la qualité permettant de passer de Mons éco-quartier à Mons éco-ville.

Cette délibération est adoptée avec 32 voix pour ; 3 conseillers municipaux ayant voté contre : M. GARCIA, Mme LAVALLEZ et M. TONDEUX.

5/1 – PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'APPRENTISSAGE

M. BOSSUT en remarque préliminaire précise que l'objet est de donner la possibilité à la Ville de signer des contrats d'apprentissage et pas vraiment des créations de postes.

Il souligne l'intérêt des formations professionnelles en alternance et souligne qu'il s'agit d'une marque de confiance envers la jeunesse.

Il ajoute que c'est gagnant aussi pour la Ville qui connaît des difficultés de recrutement dans les domaines comme celui des maîtres-nageurs ou de la Petite Enfance.

Il indique qu'il s'agit d'une nouvelle voie de recrutement de jeunes dans la Fonction Publique Territoriale sous la direction de maîtres d'apprentissage qui sont des agents communaux.

M. TONDEUX souligne que l'apprentissage permet de former d'excellents professionnels pour les entreprises et les collectivités.

Il ajoute que les personnes recrutées en apprentissage doivent ensuite être intégrées.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

6/1 - CREATION DU RELAIS ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S - CONVENTIONS DE SUBVENTIONS CAF (AIDES A L'INVESTISSEMENT ET AU FONCTIONNEMENT), AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Mme DA CONCEIÇÃO présente les 3 projets :

- la création d'un Relais d'Assistants Maternels,
- une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la mise en place d'ateliers d'art-thérapie parents-enfants,
- la transformation d'une classe de tout-petits/petits en classe passerelle à l'école Reine Astrid.

Elle rappelle qu'ils sont le reflet et le résultat de l'action engagée depuis plusieurs années par la municipalité en direction des plus jeunes Monsois et de leurs familles.

Elle précise que chaque année environs 300 Monsois voient le jour et que pour leurs parents, certaines questions et attentes se font rapidement sentir, celles notamment liées au mode d'accueil : restera-t-il à la maison avec un de ses parents ? Ira-t-il à la crèche ? à la Halte-Garderie ? ou chez une assistante maternelle ?

Elle ajoute que d'autres questions apparaissent au fur et à mesure que l'enfant grandit, celles liées à son développement, à la relation entre ses parents et lui : son sommeil, ses pleurs, fait-il un caprice ? Suis-je suffisamment ou trop autoritaire ?...

Puis vient le temps de le scolariser, le nécessaire chemin vers l'autonomie et la difficile séparation.

Elle explique que depuis des années l'action municipale a été orientée vers 2 axes principaux :

- accompagner les parents dans la recherche de leur mode d'accueil,
- les accompagner et les rassurer dans leur rôle de parents.

Elle ajoute que par la délibération 6/1, la création du Relais d'Assistantes Maternelles, il est question de répondre, entre autres, et en partie, à l'objectif d'accompagner les parents dans la recherche d'un mode d'accueil.

Elle précise qu'en effet, le terme de RAM est impropre car s'il s'adresse bien sûr aux 173 assistantes maternelles et les gardes à domiciles du territoire en proposant un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles, il a aussi une mission d'information des parents et d'aide à la définition du projet d'accueil de leur enfant.

Elle ajoute qu'il apportera aussi des réponses et une orientation aux parents dans leur rôle d'employeur avec tout ce que cela comporte d'appréhension parfois.

Elle souligne qu'il créera un pont entre parents et assistants maternels par la mise en relation, par la mise en confiance, par l'écoute, par la promotion de la formation pour les assistant(e)s maternel(le)s.

Elle note enfin qu'il a vocation par la mise en place d'un observatoire de la petite enfance à donner une information claire sur les besoins des Monsois dans ce domaine.

Elle ajoute que la création de ce RAM intervient après des années de partenariat entre les acteurs de la Petite Enfance, de l'emploi et les assistantes maternelles et qu'il est une suite logique, un nouveau service attendu à la fois par les professionnels et par les parents.

Elle souligne qu'il s'agit d'une étape indispensable dans la proposition de modes d'accueil et avant la création d'un nouvel établissement d'accueil de jeunes enfants visant à compléter l'offre du territoire.

Elle explique que par la délibération 6/2 il s'agit de poursuivre le travail engagé, depuis plusieurs années, autour de la parentalité et que la parentalité telle qu'elle est abordée ici, c'est un accompagnement à se comprendre en tant que parent et à comprendre son enfant.

Elle ajoute que c'est admettre que l'on ne naît pas parent, qu'on le devient et que cela peut générer des difficultés, de la culpabilité et des interrogations.

Elle indique qu'au-delà de susciter les occasions de rencontres et d'échanges entre parents, les actions mises en place dans le cadre des REAAP autour de la parentalité ont pour objectif de mettre à leur disposition des services et des moyens leur permettant d'assumer pleinement, et en premier, ce rôle de parent.

Elle ajoute qu'en complément du groupe de parole, de l'atelier arc-en-ciel et des ateliers proposés par les associations telles que « la Cabane dans les Arbres » et le « Centre Social Imagine », est proposée une nouvelle action intitulée « à la découverte de la parentalité » qui vise, à travers des ateliers art-thérapie, à valoriser et encourager les compétences des parents.

Elle précise que cet atelier se déroulera de janvier à décembre 2017 pour les enfants de 3 à 6 ans et que les interventions seront encadrées par un art-thérapeute et un professionnel ayant une qualification en « travail sur la parentalité ».

Elle note que lors de cet atelier, les parents et les enfants pourront s'exprimer via les arts plastiques.

Elle explique que l'art-thérapeute se sert de la créativité et des capacités artistiques des enfants pour entrer en contact avec eux et que l'art-thérapie se concentre sur la partie positive du vécu de l'enfant.

Elle précise que l'atelier se destine à tous les enfants, à partir de 3 ans rencontrant des difficultés à se séparer de leurs parents et qu'il aura lieu tous les mercredis de la période scolaire de 9h15 à 10h45 et sera ouvert à tous.

Elle souligne enfin le dernier projet proposé, celui d'une transformation de classe de l'école Reine Astrid en classe passerelle. Elle explique que ce projet conjointement porté par Christine LEDÉ, Adjointe à la Vie Scolaire et elle-même, est à la croisée des chemins entre la toute petite enfance et la scolarité.

Elle note que la volonté de l'Etat est de favoriser la scolarité des enfants dès deux ans et que plus les difficultés sociales des familles sont élevées, plus il est important de scolariser les enfants dès deux ans,

Elle ajoute que, quelle que soit la situation de la famille, l'enfant de deux ans est encore un tout-petit et que la séparation peut être un moment compliqué tant pour lui que pour ses parents.

Elle indique que le dispositif passerelle, c'est offrir à des petits d'au moins deux ans, qui entrent pour la première fois à l'école le temps nécessaire pour passer du stade de l'enfant à celui de l'élève et que c'est mieux les accueillir et mieux les accompagner vers l'autonomie.

Elle précise que c'est également offrir à ses parents une vraie place dans l'école, un vrai rôle dans sa scolarité en permettant la prise en charge globale de l'enfant par la mise à disposition de l'école d'une éducatrice de jeunes enfants spécialiste du développement et de l'éveil des tout-petits qui arrivera en complémentarité des enseignants et des ATSEM :

- en permettant une prise en charge échelonnée, adaptée aux besoins de l'enfant,
- en donnant aux parents la possibilité d'être présents sur certains temps de la scolarité et de participer à des ateliers.

Elle ajoute être convaincue avec Christine LEDÉ que pour cette école et surtout pour ces familles ce dispositif est une chance qui certes bouscule les habitudes tant de l'école que des familles mais que c'est un doux pari en somme, celui du temps, de la souplesse.

Elle conclut que la Petite Enfance est un beau sujet et que la beauté du sujet est à la hauteur de sa complexité et de son ampleur.

Mme LAVALLEZ note que la Ville de Mons en Barœul a « quelques RAM de retard » et cite des villages de la Métropole qui ont déjà leur RAM. Elle regrette que la démarche n'ait pas été entreprise plus vite.

M. TONDEUX annonce qu'il votera pour mais s'étonne qu'il faille « favoriser la séparation avec la famille » et affirme que le premier lieu d'éducation est la famille et pas l'école.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

6/2 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU RESEAU D'ECOUTE D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (REAAP) – CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU NORD (CAF)

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

6/3 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EDUCATION NATIONALE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PASSERELLE »

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

8/1 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ASSOCIATIVES

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

8/2 – ACTUALISATION DES TARIFS MUNICIPAUX DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE, RESTAURATION SCOLAIRE, ETUDES SURVEILLEES ET DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

M. BOSSUT explique qu'il s'agit des tarifs des prestations en direction des enfants et de la jeunesse et donne quelques éléments d'explication :

- l'application d'un indice d'actualisation du marché de 1,7 % pour les tarifs de restauration scolaire,

- pour les autres tarifs dont le coût principal réside dans les charges de personnel, une hausse de 1,2 % sur un an correspondant à la revalorisation du point d'indice.

Il signale 2 éléments nouveaux dans ces grilles :

- Une colonne pour les repas non badgés avec un tarif majoré de 50 % pour ceux qui seraient tentés d'oublier de badger leur repas le matin.

Il explique qu'il s'agit d'une mesure dissuasive puisqu'au fil du temps on constate une dérive avec 10 % de repas non badgés qui biaise d'une part les prévisions de repas et oblige d'autre part à pointer manuellement le midi les enfants présents qui n'ont pas badgé pour imputer leur repas.

- Une pénalité de 10 € pour dissuader les comportements désinvoltes de certains parents qui laissent leur enfant en garderie alors qu'il n'est pas inscrit.

Il ajoute enfin que les différents tarifs de garderie du matin, de garderie du soir, de mercredis récréatifs, d'ALSH pour les maternels et les élémentaires sont différents car ils sont de nature forfaitaire et que le montant du forfait change d'une prestation à une autre.

Il précise également que les premières lignes de tarifs correspondent aux prix plafonds imposés par la CAF dans le cadre de la convention LEA.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une simple actualisation des tarifs correspondant à l'évolution des coûts. Il rappelle qu'il s'agit de tarifs particulièrement bas comme par exemple le forfait mensuel à 1 € pour l'étude surveillée ou le repas à 1,07 €.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

8/3 – TARIFS DE LOCATION ET DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES SALLES MUNICIPALES

M. le Maire explique qu'il s'agit de la fixation des tarifs des salles et en particulier des tarifs de location de la salle Allende.

M. BOSSUT souligne l'évolution pour le monde associatif avec une tarification assujettie à la TVA. Il précise que pour les tarifs les plus fréquemment utilisés par le monde associatif a été mis en place un tarif HT dont le montant TTC correspond au prix payé auparavant.

Il ajoute que lorsque le nettoyage est assuré par la collectivité, le tarif proposé correspond au coût de la prestation de nettoyage.

M. le Maire souligne la suppression du système de cautionnement et son remplacement par une facturation du matériel détérioré ou disparu.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

8/4 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX A L'ASSOCIATION CAMEL

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

9/1 - PROJET D'ETABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL

M. LEDÉ explique qu'il s'agit d'un travail collaboratif de l'équipe pédagogique et du Conseil d'Etablissement dont font partie des représentants des élèves, des enseignants et des élus et qu'il a été vu en groupe de travail culture.

Il précise que ce document fait d'abord un état des lieux : en 2015/2016, le nombre d'élèves est de 403 pour 300 familles concernées ; plus de 410 enfants ont bénéficié de l'action d'éducation musicale, essentiellement en milieu scolaire ; en 2015/2016, le conservatoire a organisé une vingtaine d'auditions publiques ou de concerts rassemblant de 30 à 600 personnes selon les cas.

Il indique que ce document fixe surtout les axes d'orientation et les objectifs d'évolution de l'établissement et que c'est là sa fonction principale.

Il dresse la liste des missions qui en découlent :

1) la première mission (et cela reste le cœur de l'action du conservatoire) est l'enseignement et l'éducation artistique de qualité. Cette mission est repensée en développant le plus possible les pratiques collectives, en utilisant les techniques nouvelles en acceptant les musiques actuelles et en s'ouvrant de manière significative aux milieux ne se sentant pas ou peu concernés par la musique.

2) deuxièmement, l'accompagnement des pratiques amateurs existant sur le territoire, qu'elles soient issues ou non de l'activité du conservatoire, en utilisant les possibilités de la nouvelle salle Allende, en particulier les studios de répétition.

3) enfin, la diffusion et le rayonnement artistique musical sur le territoire en partenariat avec toutes les structures locales possibles.

Il ajoute que le projet est un document à joindre obligatoirement au dossier de demande de renouvellement du label de Conservatoire à Rayonnement Communal.

Il conclut que la procédure est actuellement en cours auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et que pour poursuivre cette procédure il est nécessaire de valider ce projet.

M. le Maire remercie M. LEHEMBRE pour la qualité de cet établissement et de son action.

M. GARCIA précise que le projet d'établissement est très clair et qu'il contient des informations intéressantes sur les effectifs.

Il propose d'accentuer les liens avec les festivals des environs.

M. LEDÉ le remercie pour ses remarques et lui répond que le conservatoire est amené à s'ouvrir dans tous les domaines.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

9/2 – DEMANDE D'OBTENTION DES LICENCES D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLE

M. LEDÉ explique que la Ville a besoin d'une licence délivrée par la DRAC pour exploiter la salle Allende.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

9/3 – TARIFS DE VENTE DES LIVRES ISSUS DU DESHERBAGE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

M. LEDÉ indique que la bibliothèque dispose d'un fond de 40 000 ouvrages, que son budget d'achat se monte à 30 000 € par an et qu'on renouvelle 2 000 à 2 500 livres par an.

Il précise que l'élimination de livres en mauvais état, périmés ou ne correspondant plus à la demande s'appelle le désherbage et que les livres désherbés sont le plus souvent envoyés au pilon alors que certains sont mis à disposition d'associations caritatives.

Il ajoute qu'il semble intéressant de tenter de donner à ces livres une deuxième vie en organisant régulièrement une braderie au Fort.

Il souligne que plus qu'une rentrée de fonds ce seront des occasions d'échanges entre personnel de la bibliothèque et adhérents ou non de la bibliothèque de passage au Fort.

Il conclut que pour cela il faut valider le tarif à appliquer.

M. TONDEUX propose de ne pas vendre les livres mais de redistribuer les ouvrages gratuitement dans des pays francophones.

M. LEDÉ lui répond que c'est une idée à creuser et précise que des ouvrages sont déjà remis aux Restos du Cœur et à l'Épicerie Solidaire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

11/1 – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR UNE MISSION DE MEDIATION SOCIALE

Mme DUBRULLE explique que depuis 3 ans les médiateurs ont pris contact, créé des liens avec les habitants, assuré une présence au quotidien et apporté de la sérénité durant les bouleversements liés aux travaux de rénovation urbaine.

Elle ajoute qu'ils ont, entre autres, accompagné les habitants dans les changements importants de leur quartier et que puisque la Ville et ses partenaires travaillent à la suite de cette évolution dans le cadre du NPNRU il est évident que cet accompagnement de proximité au quotidien puisse être pérennisé.

Elle note qu'il s'agit de reconduire ce dispositif innovant de par son portage multi-partenarial qui a fait ses preuves depuis 3 ans d'où l'accord des partenaires bailleurs de le poursuivre, de l'adapter et de l'améliorer. Elle précise comme nouveauté AG2R La Mondiale qui souhaite intégrer et participer financièrement à cette mission, amenant un élargissement du périmètre jusqu'au site de La Mondiale ce qui permettra à d'autres Monsois d'en bénéficier.

Elle indique que suite aux discussions entre partenaires sur le bilan et les perspectives, des orientations ont pu être retenues et sont reprises dans cette délibération ainsi que dans l'annexe qui a été remise et que celles-ci sont reprises dans la convention de groupement de commandes qui accompagne cette délibération.

Elle définit les missions des médiateurs :

- la présence active de proximité qui a déjà démontré réellement son efficacité lors de situations conflictuelles (45 % des interventions sur l'année passée) telles que des nuisances sonores, regroupements dans les parties communes ou encore conflits de voisinage,

- l'information, l'accompagnement, des médiateurs qui favorise l'implication des habitants dans la vie locale, facilite la réalisation de projets et contribue au mieux vivre ensemble.

Elle précise que les partenaires de la Ville souhaitent également que les médiateurs puissent continuer à prévenir, à repérer et intervenir sur les comportements incivils tels que les jets de détritrus par les fenêtres, l'occupation inappropriée des parties communes et aussi le non-respect de la propreté des espaces publics et collectifs.

Elle souligne qu'il est prévu d'accentuer l'action des médiateurs dans ce domaine-là.

Elle précise qu'il est prévu de désigner la Ville en qualité de coordonnateur pour procéder à l'organisation du marché.

M. GARCIA annonce qu'il votera contre. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une remise en cause de l'utilité des médiateurs mais que la PM a aussi un rôle à jouer de rappel des règles de civilité.

Il ajoute qu'il n'est pas convaincu que la médiation sociale doive faire l'objet d'un marché et considère qu'on ne marchandise pas un service public, qu'on a besoin de temps et qu'il ne faut pas changer de prestataire tous les 3 ans.

Mme DUBRULLE rappelle que les bailleurs s'engagent également et que par conséquent le même organisme intervient à la fois sur l'espace public et sur l'espace privé des bailleurs. Elle ajoute que le seul moyen technique et juridique est le groupement de commandes avec obligation de relancer un marché tous les 3 ans.

Elle ajoute que les critères de formation des médiateurs sont bien ciblés et que seules des entreprises et des associations compétentes peuvent répondre. Elle espère que plusieurs candidats postuleront de manière à pouvoir faire un vrai choix.

M. le Maire insiste sur la valeur ajoutée du partenariat et un ciblage plus précis des missions.

Cette délibération est adoptée avec 32 voix pour ; 3 conseillers municipaux ayant voté contre : M. GARCIA, Mme LAVALLEZ et M. TONDEUX.

13/1 - PRESENTATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Pas de vote.

13/2 - DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE AU SENS DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. GARCIA annonce qu'il votera contre le 2^{ème} item concernant les demandes de subventions. Il explique concernant les demandes de subventions de projets qu'il craint ne plus les voir présentés lors des séances du conseil municipal.

M. le Maire lui répond que les décisions prises par délégation du conseil municipal font l'objet d'une information comme c'est le cas pour les marchés publics dans la délibération précédente.